

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef:
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :			
Ville de Lyon.....	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 18 fr.	Un an : 36 fr.
Département du Rhône ..	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Autres départements..	12 fr.	23 fr.	46 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉS
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RECLAMES ET PAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

NOUVELLES DU JOUR

3 mai.

L'honorable M. Giraud n'avait point assez clairement indiqué, parait-il, la pensée à laquelle a obéi la majorité de la Chambre, en repoussant l'amendement Bardoux; M. de Kerdrel n'avait point fait sonner assez haut la « souveraineté » de l'Assemblée nationale. Il a fallu que M. Baragnon vint ajouter un commentaire passionné aux déclarations de ses amis.

La majorité royaliste qui n'a jamais manqué, toutes les fois que s'est présentée une question constitutionnelle, de rappeler à l'observation du pacte de Bordeaux ceux qui auraient voulu mettre un terme au provisoire actuel, la majorité s'étonne et s'indigne que le gouvernement respecte aussi scrupuleusement cette trêve, en songeant à s'appuyer, non sur une seule fraction de la Chambre, mais sur tous.

Ce n'est pas assez pour la droite de compter plusieurs de ses membres dans le cabinet, elle voudrait encore qu'il y restât plus un seul représentant du parti républicain. Mais il y a, à ses yeux, un fait plus monstrueux que la tolérance du président de la République à l'égard de MM. Jules Simon et Dufaure, et elle s'efforce surtout de la gauche ose se montrer ouvertement favorable au gouvernement.

Comment ! s'est écrié M. Baragnon, comment ! y a-t-il une gauche gouvernementale, quand elle est en minorité dans le parlement ! Nous vivrions sous un régime que M. de Giraud a justement qualifié de régime du faux !

Le mot est raide, et c'est fort justement aussi que l'honorable M. Baragnon a été qualifié par ses amis d'enfant terrible. Eh ! oui ! par l'effet des circonstances douloureuses au milieu desquelles se sont faites les élections du 8 février, il y a, dans la situation des partis à la Chambre, cette particularité étrange que le gouvernement, appuyé sur la minorité républicaine, est armé d'une force morale contre laquelle ne saurait prévaloir les agissements d'une majorité se disant, à tout propos, le seul, le vrai souverain. Il y a cette autre particularité, plus étrange encore, que ce sont les « conservateurs », les « hommes d'ordre », — comme ils s'intitulent eux-mêmes, qui s'efforcent de passionner toutes les discussions, en vue d'affaiblir et d'ébranler le pouvoir, tandis que les républicains, « toute la secte révolutionnaire » de la gauche, comme dirait la *Démocratisation*, se consacrent en efforts pour le défendre et l'affermir.

La raison de cette anomalie, qui choque si fort M. Baragnon, la récente session des conseils généraux l'a mise en pleine lumière. Non, la majorité royaliste de la Chambre n'a point les sympathies du pays; et quand, à tout propos, elle s'écrie : « Le souverain, c'est la nation ! » et la nation, c'est nous ! — elle rappelle le poltron que son isolement effraye et qui grossit sa voix pour se dissimuler à lui-même et pour cacher aux autres sa faiblesse ou sa peur.

Entre le patriotisme de la droite, poussant tout à l'extrême, et celui de la gauche, dont la modération et l'esprit politique s'affirment de plus en plus nettement et frappent tous les yeux, le sentiment public a prononcé aujourd'hui. Ce qui n'empêchera pas malheureusement certains organes de la presse légitimiste ou orléaniste de répéter que la responsabilité des incertitudes et du malaise de la situation pèse sur le gouvernement, assez mal avisé pour repousser les avances d'une majorité qui n'existe, — ils en font l'aveu, — qu'autant que ne seront point soulevées les questions constitutionnelles.

En d'autres termes, la majorité est toute prête à soutenir M. Thiers, pourvu que M. Thiers abandonne la République. — Dans ce cas, elle formerait autour du gouvernement le groupe le plus compact, — le plus inébranlable qu'il ait jamais existé dans aucune de nos assemblées françaises.

Le président de la République refuse cette main chargée de dangereux présents, et dussions-nous encore nous entendre reprocher « une triste absence de patriotisme », comme le faisait hier, avec une rare audace, le journal que nous citons plus haut, notre conviction est que M. Thiers ne saurait agir autrement.

ment sans compromettre les plus chers intérêts du pays.

On parlait récemment de divisions qui se seraient produites dans la réunion du centre gauche.

Le *Temps* contient, à ce sujet, les détails intéressants que voici : Il y a dans cette réunion un certain nombre de groupes plus ou moins indépendants ou nomades, et qui, appartenant à plusieurs réunions à la fois, flottent naturellement entre elles; voilà tout.

L'examen de la liste du centre gauche donne les résultats suivants. Sur 160 membres environ, il y en a un peu plus de 100 qui appartiennent exclusivement à la réunion, une quarantaine qui appartiennent en même temps au centre droit, et une quinzaine qui font partie de la gauche républicaine.

Aux dernières élections qui ont eu lieu pour la formation du bureau de la réunion, toute trace de dissentiment a disparu. Le général Chanzy a été nommé à la présidence par 40 voix sur 66. M. Desseigny et l'amiral Jaurès ont été nommés vice-présidents avec des majorités considérables.

Ces votes sont le résultat d'une transaction heureuse, les deux candidats à la présidence s'étant contentés chacun d'être élus vice-présidents.

La correspondance Havas nous communique une nouvelle qui aura dû être agréable à M. Jean Brunet et aux amis des princes d'Orléans, en montrant que l'un des princes députés, peut-être tous les deux, sont bien décidés à ne point se soustraire aux occupations que leur impose leur mandat.

Le duc d'Aniane vient d'être élu président de la commission chargée d'accorder des pensions aux aveugles et aux amputés des armées de terre et de mer.

On a vu, par une dépêche de ce matin, que le renvoi du maréchal Bazaine devant un conseil de guerre est chose décidée.

Avant-hier a eu lieu, à l'Académie française, la réception de M. Camille Rousset, élu en remplacement de M. Prévost-Paradol. On trouvera dans notre Courrier de Paris quelques détails sur cette cérémonie.

Voici, d'après le *Times*, quelles sont les bases de l'arrangement sur lesquelles l'Amérique et l'Angleterre seraient tombées d'accord :

« Le gouvernement des Etats-Unis adresserait une note, conjointement avec le gouvernement anglais, au tribunal arbitral de Genève, laquelle note affirmerait comme principe que la responsabilité d'une puissance neutre, en temps de guerre, ne saurait, en aucun cas, être étendue au-delà des conséquences directes résultant de violations de neutralité semblables à celles que l'Amérique reproche actuellement à l'Angleterre. Cette note demanderait aux arbitres de continuer leur procédure en se basant désormais sur ce nouveau principe, et de faire porter leur sentence exclusivement sur les pertes en vaisseaux et en cargaisons causées par l'*Alabama* et par les autres croiseurs, ainsi que sur les dépenses faites par l'Amérique pour poursuivre ces croiseurs. »

Les nouvelles d'Espagne sont toujours empreintes d'une exagération évidente, de quelque source qu'elles émanent. Nous ne trouvons d'ailleurs rien d'intéressant à ajouter aux renseignements que contient notre bulletin télégraphique.

Une dépêche de Luxembourg, 2 mai, porte que deux des négociations envoyées à Berlin pour arrêter les arrangements relatifs à la question des chemins de fer, sont de retour. Elle ajoute que le traité est conclu en principe.

LE BUDGET DE LYON

VIII

Nous n'avons guère eu l'occasion jusqu'à présent que de critiquer l'administration municipale. Nous n'en saisissons qu'avec plus d'empressement celle qui s'offre, de prouver à cette

administration que nous ne sommes animés à son égard d'un autre sentiment que de celui de l'impartialité et de l'équité.

La municipalité, qui a eu la main malheureuse lorsqu'elle a voulu réorganiser l'enseignement primaire, a été bien inspirée dans ses innovations sur le terrain de l'enseignement supérieur. Elle a créé, sous le nom de cours municipaux, une sorte d'appendice ou de succursale municipale aux différentes Facultés et écoles supérieures que Lyon possède, et elle a enrichi ainsi notre ville d'un enseignement supplémentaire fort précieux et digne à tous égards d'être imité par d'autres cités. Elle demande pour ce service la somme de 236,540 fr. et le conseil, sur les propositions de la commission du budget, lui en a alloué 227,610.

Cette somme, quoique considérable, est d'une incontestable utilité, et nous sommes heureux de pouvoir applaudir à l'initiative prise à cet égard par l'administration.

Chacun sait, en effet, combien les hautes études laissent à désirer en France. Quand on compare l'enseignement de nos différentes facultés à celui des universités suisses, allemandes, anglaises, on est frappé de notre infériorité. Là où l'étranger ouvre cinq ou six chaires, la France en ouvre une; encore les professeurs chez nous sont-ils rétribués par l'Etat d'une façon fort insuffisante et parfaitement indigne de leur valeur et des services qu'ils doivent rendre. Quant aux collections, bibliothèques, laboratoires, ils se trouvent en France dans un état lamentable; et tandis que nos voisins affectent des budgets spéciaux et fortement fournis à ces services importants, c'est à peine si nous leur octroyons de petites sommes, ridicules dans leur insuffisance. On a vu des professeurs français obligés de visiter les universités étrangères, pour voir des instruments nouvellement inventés et se rendre compte de leur fonctionnement et de leur utilité; et lorsque, revenus chez eux, ils ont demandé, comme une chose absolument indispensable, l'acquisition d'instruments pareils, l'Etat leur a répondu qu'il n'avait point d'argent.

Ce que l'Etat ne peut faire, pourquoi les municipalités ne s'efforceraient-elles pas de le faire? L'administration municipale de Lyon a pensé qu'elle pouvait donner à cet égard un utile exemple aux autres villes, et elle a organisé, à côté de l'enseignement de l'Etat, cet enseignement supérieur municipal qui renforce le premier en quelques points et qui y supplée en d'autres. En ce qui concerne l'école de médecine, elle s'est fait davantage encore, si elle n'avait été arrêtée par l'espérance de voir prochainement notre ville dotée d'une Faculté, et elle s'est réservée, pour le cas où cette Faculté ne serait pas créée, d'établir « avec ses seules ressources une école médicale digne de Lyon. »

L'école de médecine, qui figure en première ligne, dans ce chapitre du budget municipal, possède un corps enseignant de neuf professeurs, quatre professeurs adjoints, six professeurs suppléants, trois chefs de clinique, un professeur, un chef de travaux anatomiques, un préparateur de chimie et un préparateur d'histoire naturelle.

Il serait inutile d'entrer aujourd'hui dans des détails au sujet de cette école. Nous espérons que l'Etat comprendra la grande utilité qu'aurait pour la science française la création d'une Faculté de médecine à Lyon et que prochainement

et malgré tous les obstacles, notre ville sera dotée de cet établissement. A ce moment, nous reprendrons avec plus d'utilité ce chapitre du budget municipal, qui se trouvera évidemment modifié par cette création.

La municipalité ne subventionne pas seulement l'école de médecine. Elle a eu l'heureuse idée d'étendre ses dotations sur les facultés des sciences et des lettres, et d'établir des cours spéciaux, donnés par les professeurs de ces deux facultés.

On sait que les Facultés relèvent de l'Etat. Des cours avaient pourtant été ouverts par l'initiative de quelques professeurs et l'administration municipale avait encouragé cette utile innovation en allouant à ces professeurs une légère subvention. Aujourd'hui la commission du budget propose d'organiser cet enseignement d'une façon plus complète, et le conseil a adopté cette proposition. A côté de l'enseignement universitaire, destiné aux étudiants, il y aura à l'avenir un autre enseignement encore, s'adressant plus spécialement aux ouvriers et à la bourgeoisie, et se proposant de mettre les questions de science, d'histoire, de géographie, d'économie politique, etc., à la portée d'un chacun. Des laboratoires spéciaux seront ouverts. Un musée scientifique et technique sera créé. On y réunira tous les modèles, épreuves, instruments, collections, etc., que la ville possède déjà en partie, mais qui sont disséminés, ou qu'elle acquerra petit à petit, au fur et à mesure des besoins.

En ajoutant au budget une somme de 8,000 fr. environ pour la faculté des sciences, et de 6,000 fr. pour la faculté des lettres, la ville arrive à doter notre enseignement supérieur de onze cours populaires et de ce musée. Nous ajoutons que l'excellence de cette innovation n'a plus besoin d'être démontrée; chacun est en mesure déjà d'apprécier à quel haut degré par exemple les leçons de géographie et d'histoire, de M. Berlioux et Ferraz, sont utiles à la population de notre ville. La foule qui se presse à ces leçons en est la preuve vivante. Les salles des cours sont trop étroites pour la contenir.

Il nous est impossible d'aborder ici toutes les questions que soulève ce chapitre du budget municipal. Qu'il nous suffise de signaler encore une proposition de la commission du budget, qui nous paraît entre toutes digne d'être remarquée; nous voulons parler de celle qui consiste à demander l'ouverture d'un cours de « morale sociale. » La commission entend par ces mots un cours dans lequel « on enseignera les droits et les devoirs du citoyen, les lois morales qui s'imposent à toute société, et dans lequel » on appréciera les constitutions qui régissent les différents pays. »

Rien n'est plus nécessaire qu'un cours pareil. Malheureusement, on néglige complètement cette matière dans nos écoles secondaires et supérieures, et l'on peut reconstruire à chaque pas des hommes, fort versés dans l'histoire des rois mérovingiens ou dans celle de la Grèce et de Rome, mais absolument ignorants des lois fondamentales qui régissent notre pays et les pays voisins; nous ne voulons même pas parler de ceux qui ne connaissent ni cette histoire ni l'autre, et qui, investis du droit de voter, sont appelés à faire œuvre de citoyens sans avoir été jamais instruits de leurs devoirs, sans se rendre compte des nécessités du milieu social dans lequel ils vivent. Enseigner à tous les lois du

pays est, aujourd'hui plus que jamais, une chose utile entre toutes. Nous serions tentés d'ajouter que peut-être nos conseillers et administrateurs municipaux trouveraient là, eux aussi, une bonne occasion de s'instruire de ce qu'ils connaissent assez peu; mais nous craignons qu'avec leur étonnante sensibilité à l'endroit de la critique, messieurs les radicaux ne vissent dans une pareille observation un indice de cléricisme et de réaction, et nous sommes trop enchantés d'avoir pu, une fois entre mille, trouver matière à faire l'éloge de notre municipalité, pour ne pas éviter avec le soin le plus méticuleux ce qui pourrait gêner notre plaisir et sa satisfaction.

C'est avec une véritable surprise que nous avons lu dans le *Salut public* un article, intitulé un *cours municipal de morale*, qui s'élève avec beaucoup de violence contre une des innovations de notre administration municipale, que nous signalons plus haut et que tout esprit impartial devrait, ce nous semble, approuver de la plus complète façon. Notre surprise est d'autant plus grande que le professeur chargé de ce cours de morale n'est autre que M. Ferraz, un des membres les plus distingués de notre Faculté des lettres, écrivain de renom, philosophe de l'école spiritualiste, qui, moins que personne, mérite les plaisanteries dont nous confère le gratifiant.

Un cours de morale, professé par un homme comme M. Ferraz, fait honneur à une cité, et fait honneur aussi à ceux qui ont eu l'idée de l'organiser. Nos sommes d'autant plus à l'aise pour le dire que, d'autre part, nous ne marchandons pas les critiques à notre administration, quand ses actes nous la paraissent mériter. Mais nous tenons avant tout et surtout à être justes, et nous regrettons que le *Salut* ne l'ait point été en cette occasion; car on enlève tout poids aux critiques les plus fondées, lorsqu'on ne sait pas rendre hommage à ce qui doit être approuvé.

COURRIER DE PARIS

2 mai 1872.

J'ai assisté depuis vingt-quatre heures à deux incidents bien différents de la vie parisienne. Le premier, hier soir, était l'ouverture du concert des Champs-Élysées, *ultra* concert Musard. C'est parmi les gens qui se piquent de beau monde une tradition que d'y assister, ainsi qu'à celle du cirque également des Champs-Élysées qui commence ce soir la saison d'été et où le *Journal de Lyon* sera représenté en la personne de l'un au moins de vos correspondants. Pour ce dernier, c'est plutôt le demi-monde qui se donne rendez-vous à cette première soirée, tandis qu'au concert Musard (à Musard, comme on dit), il y a, si l'on veut, de tous les mondes; mais le vrai monde, autant qu'il en est capable, et si des astres de deuxième grandeur brillent dans le firmament de bonne compagnie, ce n'est que parce que nous nous y prions, tous tant que nous sommes; car aucune femme n'y est admise si elle ne se présente au bras de quelqu'un. Cette exigence, assez fréquente à Paris dans certains lieux de réunion, explique bien des mariages bizarres dont la nouvelle éclate comme un coup de tonnerre dans l'atmosphère parisienne. Il y a des personnes auxquelles il ne manque rien, ni la fortune ni la beauté, mais seulement le bras d'un homme comme il faut, et qui se marient pour l'avoir.

Deux à trois mille personnes se pressaient dans la grande rotonde ornée et illuminée qui occupe le terrain en arrière du palais de l'Industrie. Au milieu des familles à qui la

leurs approvisionnements en pain, en viande, en liquides, en fourrages, ils seraient tous morts de faim depuis longtemps, car c'est à peine si les chemins de fer, qu'ils exploitent cependant avec une grande activité, peuvent suffire au transport de leurs munitions.

Et ce qu'ils appellent leurs « colonnes d'approvisionnement », qui vont partout faire des réquisitions ?

Les colonnes d'approvisionnement exigent du monde, et les Allemands n'ont pas trop d'hommes en ce moment pour la guerre active. Ils ont donc un autre système : c'est d'acheter et de bien payer ce qui leur est nécessaire. Quand on veut acheter, on trouve toujours des vendeurs. C'est ce qui est malheureusement arrivé : des paysans, soit qu'ils n'eussent pas conscience du crime patriotique qu'ils commettaient, soit qu'ils fussent entraînés par l'ardeur du gain, se sont fait les fournisseurs des Allemands, pour lesquels ils acceptent, tout ce qui se trouve dans un certain rayon de Versailles.

Nous autres, ici, depuis que nous sommes occupés par les Allemands, nous manquons de tout : je me couche avec le jour, parce que nous n'avons plus ni huile ni chandelles; je ne prends plus mon café, parce que le sucre coûte dix francs la livre. Ceci, bien entendu, n'est pas pour me plaindre, mais pour vous montrer par un fait la situation du pays, qui est complètement à sec de toutes les denrées alimentaires, aussi bien pour les gens que pour les bêtes : aigle, blé, foin, beurre, vaches, volailles, moutons, œufs, sel, tout est enté par Versailles.

Vous savez que je me fasse un de ces fournisseurs ?

— Non, mais je crois que vous pourriez entrer au service d'un de ces commerçants indignes et faire pour lui un voyage à Versailles; cela vous mettrait au cœur de la place avec toutes facilités d'y rester jusqu'au moment favorable à votre entreprise.

beauté de la soirée et les affiches étincelantes de gaz avaient donné l'idée de venir, la colonie étrangère, les arts, les lettres et les théâtres étaient largement représentés. On se montrait M^{lle} Grant, fille du président des Etats-Unis, Gustave Doré, M^{lle} de Pailly, M^{lle} Jous-sain (des Français), M^{lle} Berthe Thibault (de l'Opéra), le général de la Marquise, et enfin un grand cercle de messieurs et de dames de Metz, parmi lesquels j'ai reconnu M. de Corny, propriétaire de ce château de Corny où Frédéric-Charles avait son quartier général pendant le siège, et qui, je crois, vient d'être vendu, enclavé qu'il est dans la nouvelle frontière.

Mais j'ai hâte d'arriver à une solennité plus intéressante et plus sérieuse, je veux parler de la séance de l'Académie d'aujourd'hui, où l'on vient de recevoir M. Camille Rousset. J'en sors à l'instant (cinq heures), et je serais bien embarrassé pour vous en écrire quelque chose par le courrier de ce soir, s'il n'y avait pas, pour les retardataires, une boîte à triple affranchissement dont on peut user jusqu'à sept heures, et sur la foi de laquelle, hélas ! il m'arrive souvent de ne commencer ma correspondance qu'au dernier moment.

En voyant Parisien, je suis toujours, sinon en retard (l'exactitude est ici une nécessité telle que c'est l'affaire de politesse mutuelle), du moins l'homme des cinq dernières minutes; de sorte que la couple de l'Institut était comble quand je me suis présenté au légendaire M. Pingard, huissier à épée de l'endroit, en épée de l'envie.

J'ai donc été relégué, moi quinzième, sur un des laboratoires de la hémicycle où était, à la dernière séance, la comédie de Paris et où j'avais pour voisine, cette fois, deux yeux, non pas napolitains comme ceux de la Rosine d'A. de Musset, mais très-beus et très-doux appartenant à la comédie d'H...., belle-fille du président de l'Académie. L'Institut était très-remplu.

J'ai distingué MM. Claude Bernard, Jules Favre, Delaunay, Vuitry, de Quatrefages. Le bureau était occupé par M. d'Haussonville, assisté de MM. Jules Sandeau et Patru. Ce dernier était déjà vieux quand il m'a reçu bachelier en l'an de grâce 1848 ou 49 (cette date intéressante m'échappe complètement); vous jugez par là qu'il n'est pas de la génération appelée à préparer la revanche.

Quant à Jules Sandeau, il a le crâne dénudé et rond comme une sphère, deux petits yeux au fond d'une cavure, et une moustache grise et épaisse qui lui donne l'air du général Bour-gachard. Il est aussi bien loin de lui le temps où il avait avec M^{lle} Sand des querelles dont la trace se retrouve dans *Elle et Lui*, d'Alfred de Musset.

Avec les membres du bureau, il n'y avait que le récipiendaire et ses parrains qui portaient l'habit à palmes vertes. M. Guizot était à sa droite; à sa gauche, j'ignore qui, mais je ne crois pas me tromper en nommant M. de Sacy. Vous le verrez d'ailleurs dans les journaux de ce soir et de demain. Pour M. Camille Rousset, c'est un homme de cinquante ans, de taille moyenne et d'encolure épaisse, au visage coloré et sympathique, moustaches en brousse, en un mot l'air d'un chef de bureau du ministère de la guerre; et l'air n'est pas si menteur, puisqu'il est historiographe dudit ministère. C'est à lui que M. Thiers a confié le soin de choisir et de faire éditer les ouvrages qu'il destine à composer la bibliothèque de l'armée. Cette préférence est des plus judicieuses; car M. Camille Rousset a écrit lui-même plusieurs ouvrages sur l'origine et le passé de nos institutions militaires. Celle dont l'Académie vient de le favoriser serait moins aisée à comprendre, si l'on ne savait que cette compagnie tient à se donner les apparences d'un salon plutôt que d'un cénacle de supériorités incontestées. Depuis le jour où elle oublia Molière, elle n'a pas craint d'écarter Balzac, et n'a pas été embarrassée d'ouvrir ses portes au mérite réel mais peu encombrant de M. Camille Rousset.

Notez que ce talent honnête et pacifique avait aujourd'hui pour mission de célébrer M. Prévost-Paradol, c'est-à-dire l'esprit le plus fin, le plus alerte, que les lettres françaises aient depuis longtemps possédé.

Eh bien ! il s'en est tiré, non sans esprit lui-même, et cela en empruntant spirituellement et simplement une partie de son discours aux écrits de son prédécesseur. La comparaison célèbre qui comparait la presse, sous le second empire, au pauvre Gulliver

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 4 Mai 1872.

UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Comme j'approchais de Courtigis, je tombai dans un petit détachement de cavalerie prussienne qui m'arrêta. Je répondis sans me troubler que j'allais à Courtigis qui était le village qu'on apercevait à deux kilomètres sur le bord de la rivière.

Vous êtes de Courtigis, me demanda l'officier qui commandait le détachement.

Je vais voir à Courtigis mon ancien maître.

— Il se nomme ?
— Chaufour.
— Qui êtes-vous ?
— Un conducteur de bestiaux de passage dans le pays.

Il devait y avoir dans mon déguisement quelque chose qui n'était pas correct, car l'officier n'eut pas confiance dans ce que je lui disais et ne me laissa pas continuer ma route comme je l'espérais.

— On va vous accompagner chez ce Chaufour, dit-il, si vous avez menti, vous serez fusillé.

Je marchai entre deux lanciers assez rassurés, car j'avais dit la vérité, mais d'un autre côté me demandant avec une certaine inquiétude comment le petit père Chaufour allait m'accueillir avec mon costume de marchand de cochons : un mouvement de surprise de sa part pouvait me compromettre et même me perdre.

— Que fait-il ce Chaufour ? continua l'officier.

— Il ne fait rien.

— Vous avez été domestique chez lui ?

— J'ai été son élève au temps où il était professeur, et comme nous n'avons pas de lettres de lui depuis plusieurs semaines, je viens savoir des nouvelles de sa santé en passant, parce qu'on dit qu'on s'est battu à Courtigis et qu'on a brûlé des maisons.

— On a fait un exemple, dit sentencieusement l'officier.

Puis, me regardant avec dédain.

— Vous avez eu un professeur, vous ?

— Mais oui, autrefois.

— Cela va être vérifié : votre nom ?

Je dis mon nom.

— Vous nous arrêterez devant la maison de ce Chaufour.

Nous n'avions plus que quelques pas à parcourir. Je pensais qu'en entrant je pourrais faire un signe à mon ancien précepteur, mais l'officier ne me laissa pas le suivre, et il pénétra seul dans la maison. Cette façon de procéder m'inquiéta : si l'officier demandait au petit père Chaufour : — Avez-vous un élève nommé Louis d'Aronde ? — c'était parfait.

La réponse devait détruire les soupçons de l'officier; mais au contraire s'il demandait : — Avez-vous eu pour élève un marchand de bestiaux nommé Louis d'Aronde ? — M. Chaufour pouvait laisser paraître une surprise qui me compromettrait gravement. C'était une chance.

Elle me fut favorable; au bout de quelques minutes l'officier ressortit suivi de M. Chaufour.

— C'est bien, dit-il, vous n'avez pas menti. Mais sur le seuil de sa porte, le petit père Chaufour ouvrait les yeux et regardait sans me voir. C'était le moment critique.

— Vous êtes donc vivant, mon bon M. Chaufour ?

Et après l'avoir ainsi prévenu, j'allai à lui. Quant à l'officier, il nous quitta après nous avoir regardés l'un et l'autre avec étonnement. Bien certainement, tel se demandait comment un savant distingué tel que le père Chaufour (les Allemands se connaissent en savants) avait pu accepter pour élève une brute comme moi.

— Que vous a dit l'officier ? demandai-je quand la porte fut refermée.

— Il est entré dans ma bibliothèque, et me voyant entouré de livres : — Vraiment professeur ! a-t-il dit. — Oui, monsieur, ai-je répondu interloqué. — Vous avez eu un élève nommé Louis d'Aronde ? — En entendant votre nom, j'ai eu une émotion, croyant qu'on venait m'apprendre votre mort. — Oui, monsieur. — Très-bien, il est là. C'était vrai. Je le suivis sans rien comprendre à ses paroles.

— Maintenant, mon cher maître, comprenez que cet officier, à qui j'ai dit que j'étais conducteur de bestiaux et votre élève, est en train de bâtir un raisonnement profond, basé sur l'expérience, pour démontrer à la docte Allemagne que les Français de ce temps-ci sont absolument réfractaires à l'éducation, et pour preuves il citera l'exemple d'un conducteur de bestiaux qu'il a arrêté pendant la guerre; lequel conducteur de bestiaux avait eu pour maître le professeur Chaufour, savant renommé, qui n'avait pu faire de son élève qu'une véritable brute. Allons, cher maître, n'est-ce pas que vous rirez en lisant cela développé dans un style grave et rogué.

— Enfin, que signifie ce déguisement ?

— Que je suis envoyé à Paris, et que si je voulais faire la route dans une berline, on m'arrêterait.

— A Paris ! vous allez vous faire fusiller.

— Mais non ; vous voyez bien qu'on ne fusille pas tous ceux qu'on arrête.

— Comment comptez-vous aller à Paris ?

Je lui dis alors l'itinéraire que je comptais suivre, et lui demandai quel habitant de Courtigis il me conseillait de prendre pour guide : il me fallait un homme sûr et qui connaît bien les chemins jusqu'au-delà de Rambouillet.

— Je trouve cet itinéraire dangereux ; par cette seule raison que d'autres l'ont suivi avant vous ; il peut être connu des Prussiens qui font bonne garde et ont partout des espions ; j'aimerais mieux un moyen neuf.

— Moi aussi, mais n'en ayant pas, je prends ce qui se présente.

— Peut-être est-il possible de trouver mieux, et je crois que je puis vous faire entrer à Versailles sans que vous ayez rien à craindre des Prussiens, — rien que leurs remerciements.

— Je vous écoute, mon cher maître, et si la géographie fait ce miracle, c'est une grande science.

— Ce n'est pas la géographie, hélas ! qu'il faut mettre en jeu, mais l'intrigue.

IX

— Vous savez, me dit M. Chaufour, ou plutôt vous ne savez pas, que l'investissement de Paris a donné naissance dans nos contrées à une industrie nouvelle, — celle des fournisseurs de l'armée allemande.

— Il y a des gens ici qui consentent à faire commerce avec nos ennemis ?

— Ici, hélas ! et ailleurs ; cela est triste à dire, mais cela est vrai, et j'espère bien que cette vérité sera connue un jour. Trois cent mille hommes à nourrir et cinquante mille chevaux, c'est une grosse affaire ; si les Allemands avaient été obligés de tirer d'Allemagne

(Temps)

(A suivre.)

enlevé et suspendu à soixante mètres de terre par la main du géant, à un grand succès rétrospectif.

Ai-je d'ailleurs besoin d'ajouter que la politique avait sa place dans ce discours consacré à un homme qui ne s'éleva jamais à la littérature de la politique? Hélas! cette dernière l'en a bien mal payé.

Quant il s'adressa aux électeurs, il ne connaissait pas le suffrage universel, ou plutôt, à dit avec à-propos le récipiendaire, le suffrage universel ne le connaissait pas; et quand il s'est adressé au gouvernement, il a expié cette faiblesse par sa mort.

Vous savez, et l'on nous a rappelé tout à l'heure ces dates douloureuses par leur coïncidence avec le commencement de nos désastres, vous savez comment Prévost-Paradol accepta, le 1^{er} juillet 1870, l'ambassade de Washington des mains de l'empire libéral et d'un ministre qui avait proclamé la veille que jamais la paix n'avait été plus profonde en Europe, vous savez comment, tandis qu'il voyageait tranquillement vers le Nouveau-Monde, l'électricité y transportait, sous les flots où il glissait, la nouvelle terrible de l'ouverture ou nous allions être jetés.

M. d'Haussonville, assis, suivant l'usage, dans le fauteuil de président, répondit au récipiendaire. C'est un homme de haute taille, à moustaches et favoris grisonnants, chevelure épaisse, œil incisif, physionomie énergique et fine que son esprit ne dément pas.

Pour moi, en écoutant celui-ci, il me revenait toutes sortes de reminiscences de la Fontaine. Ces solennités académiques les provoquent. On se rappelle involontairement certains dialogues entre deux personnages à longues oreilles. L'un encense l'autre, lequel ne manque pas de lui répondre :

Simonide avait entrepris l'éloge d'un athlète; et, la chose essayée, il trouva son récit plein de sujets tout nus : Son père un bon bourgeois, lui sans autre mérite. Matière infertile et petite.

M. d'Haussonville devait être, je pense, comme Simonide, en face de M. Camille Roussel, qui a à son actif des ouvrages historiques très-recommandables, mais qui n'ont pourtant pas fait sensation dans le monde.

C'est que Prévost-Paradol n'a pas eu seulement le mérite politique et littéraire. Il a eu ce don descendu de ses ancêtres, et qui trop prophète, dans les derniers chapitres de la France nouvelle, les pèrils vers lesquels nous courions.

Traversant Berlin en 1867, il avait été frappé du spectacle de ce peuple froid, sérieux et discipliné, groupé autour des images du grand Frédéric comme autour d'une sorte de signe sacré; et comparant cet aspect avec celui de la malheureuse France, il avait frémi.

Je vous recommande toute la dernière partie de ce discours empreinte de l'esprit libéral et élevé qui caractérise le comte d'Haussonville, et d'une sensibilité patriotique qui a conquis l'auditoire. Lisez surtout le passage cité de Prévost-Paradol sur le droit et accentué d'un ton vigoureux par M. d'Haussonville, le droit de la conquête, si différent du droit véritable, et auquel on peut obéir, mais en le détestant.

M. Alfred de Giraud, M. de Kerdel et l'inébranlable M. Batié, rapporteur, ont soutenu l'article.

Nous avons retrouvé au cours de cette discussion la déplorable, et on veut le croire, involontaire confusion qui s'est faite dans l'esprit de la majorité sur le sens du mot souverain. Cette assemblée ne souffre pas qu'on lui dise qu'elle est législative; autre jour encore nous avons vu cette comédie risible d'un orateur qui suit le sens des mots et le respect, d'un jurisconsulte éminent, l'honorable M. Batié, contraint, à chaque fois qu'il qualifie l'Assemblée de législative, d'ajouter aussitôt et souverain, pour complaire à l'infatuation vraiment ridicule et sénile de la droite.

On ne peut pourtant point dormir éternellement sur cette équivoque grossière. Il y avait un souverain au temps où il y avait un roi, un roi absolu, qui concentrait à lui tous les pouvoirs et qui disait: l'Etat c'est moi. Mais dans une république et sous un régime quel qu'il soit, ce n'est point l'absolutisme, la souveraineté n'existe qu'à l'Etat virtuel et au sein de la nation dont elle émane: si tel qu'elle se réalise et qu'elle s'affirme dans les faits, elle est aussitôt divisée conformément au grand principe de la séparation des pouvoirs.

L'Assemblée actuelle est, on le voit bien (chronologiquement tout au moins), supérieure au pouvoir exécutif qui émane d'elle: elle ne lui est point dépendante à ce point supérieur qu'elle ne puisse faire entrer ad nutum dans le néant. Elle peut lui rendre échec constitutionnellement, le réduire moralement, en l'accablant à la question de cabinet; mais elle ne peut point le casser à volonté, le déposer. Elle n'est donc point souveraine. On ne saurait torturer à ce point le sens des mots.

D'autre part, le pouvoir exécutif créé par l'Assemblée n'a pas le droit de la dissoudre: il n'est donc point davantage, ni à quelque degré que ce soit, souverain.

En réalité, la souveraineté n'existe actuellement ni ici, ni dans nos possédons tout simplement les rudiments élémentaires de toute vie politique organisée, d'un côté le législatif, de l'autre l'exécutif, l'un précédant l'autre chronologiquement, et même, si l'on veut, hiérarchiquement, mais point cependant au point de l'absorber ni de lui retirer les prérogatives qui sont son essence même et la raison de son existence.

Ceci posé, il restera à examiner, logiquement et historiquement, à qui appartient, du législatif ou de l'exécutif, la nomination des conseillers d'Etat, et la question se trouverait ainsi tranchée du coup, sans qu'il fût besoin de batailler plus longtemps sur cette nuageuse chimère de la souveraineté.

Mais à considérer la question sous un aspect moins philosophique et même en faisant cette concession aux partisans de la doctrine de l'Assemblée souveraine de se placer sur leur terrain, on ne manque point pour battre en brèche l'article 3 de la commission. C'est ce qu'a fait hier M. Dufaure dans un discours qu'on hésite à louer, de peur de tomber dans l'hyperbole et dans l'empresse. On ne loue plus M. Dufaure; il est la perfection même. D'autres, même dans cette assemblée, ont plus d'éloquence, plus d'horizon, si je puis dire; mais il n'y a point d'exemple d'une telle plénitude, de genre une fois donné, d'une possession si absolue de soi-même et de son talent. Ajoutez que M. Dufaure a le « je ne sais quoi » qui achève la perfection, et qui la corrige: il est méchant.

Le conseil d'Etat, a demandé M. le garde des sceaux, est-il un corps administratif ou un corps politique, comme il l'a été de tout temps, sauf en 1848. C'est un corps administratif que l'on demande et dont la création a été reconnue nécessaire. C'est donc à l'administration, c'est-à-dire au pouvoir exécutif placé au sommet de l'administration, qu'il appartient d'en nommer les membres.

On assure qu'il est sérieusement question d'apporter quelques modifications dans l'organisation de notre colonie de Cochinchine. Le ministère de la marine étudie en ce moment un projet qui substituerait, au moins en partie, le régime civil au régime militaire.

Le contre-amiral Dupré, gouverneur de notre établissement, a déjà eu, à ce sujet, plusieurs entretiens avec l'amiral Pothuaud.

Une commission composée d'officiers d'artillerie commisionne à Bourges depuis plus d'un mois. Elle doit étudier, entre autres sujets, les canons Maxwell et Withworth, les mitrailleuses, les affûts de campagne, etc. Jusqu'ici les expériences n'ont pas été très nombreuses. Elles ont eu pour objet l'examen de l'affût de 4 de campagne, au point de vue de la forme et de la résistance.

On a fondé une pièce en bronze phosphoreux. Dans le rayon militaire de Paris, on va procéder à quelques travaux partiels de défense au Moulin-d'Orgeval et sur les plateaux de Châtillon et de Villiers.

Quant au plan général des nouvelles fortifications à établir autour de Paris, il n'est point encore arrêté.

Les Allemands poursuivent à Metz et à Strasbourg leurs travaux de défense. A Metz, on va construire un second fort sur le mont Saint-Genin, et un autre fort, dominant la vallée de la Moselle, dans la direction d'Als et de Jouy-aux-Arches, au point où se trouve déjà le retranchement de Saint-Privat.

A Strasbourg, huit ponts de bateaux viennent d'être jetés sur le Rhin et l'on songe à reconstruire le pont de Kehl. Les travaux de démolition des ouvrages avancés autour de la citadelle sont poussés rapidement. Mais il faudra plus de temps pour mettre de nouveau la ville en état de défense, et l'on pense que tous les forts projetés ne seront pas achevés avant cinq ans.

Le drapeau prussien, récemment présenté à M. Thiers, n'a pas été enlevé à l'ennemi pendant une des batailles livrées par Bazaine, mais bien à Wissembourg. Il fut pris par un sous-lieutenant de ligne, nommé Albert Cazes, qui fut tué, le lendemain, par une balle perdue. Il avait été déposé aux invalides durant le siège de Paris, et il y est resté aussi durant la Commune. Ce n'est que dernièrement qu'on a l'idée de sortir le glorieux trophée du linéol dont on l'avait enveloppé, pour le présenter au président de la République.

Quand on se rend de Strasbourg au Rhin, on aperçoit à droite de la route, au milieu d'un bouquet d'arbres, un manuscrit décoré sur trois de ses faces de bas-reliefs représentant: le Passage du Rhin, la Défaite de Mourad-Bey en Egypte et la Mort de Desaix à Marengo.

Le monument, consacré à la mémoire de Desaix, l'un des gloires militaires les plus pures de la France, est surmonté de son buste et porte cette inscription: Au général Desaix, l'armée de l'Inscription, 1801.

Depuis l'annexion de l'Alsace, on s'est préoccupé de nationaliser pour ainsi dire, comme cela a eu lieu pour la sépulture de Turenne, et Salzbad dans le grand-duché de Bade, le terrain sur lequel s'élevait le monument de Desaix.

Le comte de Saint-Vallier, notre plénipotentiaire au quartier général prussien à Nancy, est chargé, dit-on, de négocier la cession de cet emplacement à la France comme propriété nationale. S'il réussissait, et nous ne pensons pas que l'empereur d'Allemagne se refuse à un tel désir, à la fois si légitime et si honorable, le terrain conserverait le caractère d'une terre française et le monument de Desaix, comme celui de Turenne, serait gardé par un invalide de nos armées.

Des carlistes espagnols qui avaient été internés à Angoulême, ont trompé la vigilance de leurs conducteurs et ont fait demi-tour pour retourner dans les Pyrénées.

Pour éviter de pareils incidents, le gouvernement vient de décider de les internés à l'avenir au-delà de la Loire.

De nouveaux renforts ont été envoyés par ordre du gouvernement français aux troupes qui gardent les défilés des Pyrénées.

L'éruption du Vésuve est en décroissance. Les dépêches du brave professeur Palmieri qui, au milieu de la tourmente volcanique, n'a pas quitté un instant son poste d'observation, sont devenues tout à fait rassurantes.

Il résulterait d'un bruit qui mérite confirmation que le prince Gortschakoff se retirerait des affaires pour cause de santé et serait remplacé par le ministre de l'Intérieur.

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que de nouvelles grèves auraient éclaté à Berlin, notamment parmi les ouvriers maçons, parmi les fabricants de cigares, etc.

Les cordonniers, dit la feuille allemande, ont réclamé également une augmentation de 20 0/0, avec menace de grève en cas de refus.

La dette publique des Etats-Unis a été réduite en avril de 12 1/2 millions de dollars; l'encaisse métallique, dans le trésor, s'élève à 109 millions, et la réserve de papier-monnaie est de 14 1/4 millions.

Des nouvelles de Zanzibar du 15 avril annoncent qu'une violente tempête a éclaté sur la côte orientale d'Afrique.

150 navires ont été jetés à la côte. La majeure partie de la ville a été détruite. On estime les pertes à deux millions de livres sterling.

On a reçu enfin à Bombay des nouvelles du docteur Livingstone sur le sort de qui on avait, depuis plusieurs mois, conçu les plus vives inquiétudes.

D'après ces nouvelles apportées de Zanzibar par des indigènes arrivés hier à Bombay, l'infortuné voyageur était sain et sauf; au départ de ces indigènes d'Afrique, le docteur Livingstone était parvenu à échapper aux plus sérieux dangers, et il avait été rejoint par M. Stanley, le correspondant du New-York-Herald.

On assure que la commission du conseil général de Paris renonce à l'idée d'établir un chemin de fer sous Paris et qu'elle étudie en ce moment la question de l'établissement de chemins de fer américains.

On assure qu'il est sérieusement question d'apporter quelques modifications dans l'organisation de notre colonie de Cochinchine. Le ministère de la marine étudie en ce moment un projet qui substituerait, au moins en partie, le régime civil au régime militaire.

Le contre-amiral Dupré, gouverneur de notre établissement, a déjà eu, à ce sujet, plusieurs entretiens avec l'amiral Pothuaud.

Une commission composée d'officiers d'artillerie commisionne à Bourges depuis plus d'un mois. Elle doit étudier, entre autres sujets, les canons Maxwell et Withworth, les mitrailleuses, les affûts de campagne, etc. Jusqu'ici les expériences n'ont pas été très nombreuses. Elles ont eu pour objet l'examen de l'affût de 4 de campagne, au point de vue de la forme et de la résistance.

On a fondé une pièce en bronze phosphoreux. Dans le rayon militaire de Paris, on va procéder à quelques travaux partiels de défense au Moulin-d'Orgeval et sur les plateaux de Châtillon et de Villiers.

Quant au plan général des nouvelles fortifications à établir autour de Paris, il n'est point encore arrêté.

Les Allemands poursuivent à Metz et à Strasbourg leurs travaux de défense. A Metz, on va construire un second fort sur le mont Saint-Genin, et un autre fort, dominant la vallée de la Moselle, dans la direction d'Als et de Jouy-aux-Arches, au point où se trouve déjà le retranchement de Saint-Privat.

A Strasbourg, huit ponts de bateaux viennent d'être jetés sur le Rhin et l'on songe à reconstruire le pont de Kehl. Les travaux de démolition des ouvrages avancés autour de la citadelle sont poussés rapidement. Mais il faudra plus de temps pour mettre de nouveau la ville en état de défense, et l'on pense que tous les forts projetés ne seront pas achevés avant cinq ans.

Le drapeau prussien, récemment présenté à M. Thiers, n'a pas été enlevé à l'ennemi pendant une des batailles livrées par Bazaine, mais bien à Wissembourg. Il fut pris par un sous-lieutenant de ligne, nommé Albert Cazes, qui fut tué, le lendemain, par une balle perdue. Il avait été déposé aux invalides durant le siège de Paris, et il y est resté aussi durant la Commune. Ce n'est que dernièrement qu'on a l'idée de sortir le glorieux trophée du linéol dont on l'avait enveloppé, pour le présenter au président de la République.

Quand on se rend de Strasbourg au Rhin, on aperçoit à droite de la route, au milieu d'un bouquet d'arbres, un manuscrit décoré sur trois de ses faces de bas-reliefs représentant: le Passage du Rhin, la Défaite de Mourad-Bey en Egypte et la Mort de Desaix à Marengo.

Le monument, consacré à la mémoire de Desaix, l'un des gloires militaires les plus pures de la France, est surmonté de son buste et porte cette inscription: Au général Desaix, l'armée de l'Inscription, 1801.

Depuis l'annexion de l'Alsace, on s'est préoccupé de nationaliser pour ainsi dire, comme cela a eu lieu pour la sépulture de Turenne, et Salzbad dans le grand-duché de Bade, le terrain sur lequel s'élevait le monument de Desaix.

Le comte de Saint-Vallier, notre plénipotentiaire au quartier général prussien à Nancy, est chargé, dit-on, de négocier la cession de cet emplacement à la France comme propriété nationale. S'il réussissait, et nous ne pensons pas que l'empereur d'Allemagne se refuse à un tel désir, à la fois si légitime et si honorable, le terrain conserverait le caractère d'une terre française et le monument de Desaix, comme celui de Turenne, serait gardé par un invalide de nos armées.

M. Flotard dépose en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues une proposition ainsi conçue: « Le jeudi de chaque semaine sera exclusivement consacré au travail des bureaux et des commissions. Ce jour-là, il n'y aura pas de séance publique, sauf décision contraire et formelle de l'Assemblée. »

M. Flotard demande l'urgence. L'urgence est décrétée. La proposition sera renvoyée à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la réorganisation du conseil d'Etat.

M. le président donne lecture de l'art. 3. La première partie de cet article est adoptée.

M. Bertaud propose, après le premier paragraphe, cet amendement: « Les conseillers d'Etat ne pourront être pris dans le sein de l'Assemblée nationale. »

M. Bertaud. — Je soutiens mon amendement, par cette considération que les députés étant les électeurs ne peuvent être les élus. (Très-bien!)

M. Prévost-Paradol fait remarquer que dans la loi sur les incompatibilités il n'avait été fait d'exception qu'en faveur des ministres, des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires, du préfet de la Seine et des sous-secrétaires d'Etat. Nous demandons donc l'adoption de l'amendement de M. Bertaud.

Cet amendement, ou disposition additionnelle, est adopté par assis et levé à l'unanimité moins deux ou trois voix.

M. le président donne lecture de la seconde partie de l'art. 3.

M. Laboulaye propose à ce paragraphe un amendement ainsi conçu: « Les conseillers d'Etat peuvent être révoqués par arrêté individuel pris au conseil des ministres. Il leur est défendu de dissent qu'il regarde la mesure prise hier par l'Assemblée comme dangereuse (réclamations sur quelques bancs) et il désire lui apporter un correctif. Les discussions qui existaient entre la gauche et la majorité de l'Assemblée tiennent aux attributions qu'on veut donner au conseil d'Etat. La gauche le considère comme un conseil de gouvernement, la majorité comme le tuteur du gouvernement. (Interruptions.) »

M. Laboulaye ne partage pas l'avis de M. A. Giraud. Le seul souverain, c'est la nation, il n'y en a pas d'autres.

Plutôt voir: La nation c'est nous, le souverain, c'est nous. (Réclamations diverses.)

M. Laboulaye. — Les plus grands politiques, Benjamin Constant, Clermont Tonnerre ont été toujours contraires à la toute puissance des assemblées. (Très-bien très-bien à gauche.) Je viens vous apporter une transaction. (Exclamations ironiques à droite.) Ce que vous voulez, c'est un corps politique, qui pourra être un instrument d'opposition contre le gouvernement. En faisant du conseil d'Etat un corps politique, vous faites un chapitre de la constitution et un mauvais, et alors que devient le pacte de Bordeaux. (Réclamations diverses.) — Très-bien à gauche.) L'honorable comte Jaubert dans un moment où il abusait un peu du plaisir que nous avons à l'entendre (rires bruyants) disait que la gauche était devenue ministérielle. Or, c'est vrai, c'est la première fois que dans notre pays, la gauche montre un véritable esprit de gouvernement. (Applaudissements ironiques à droite.) Elle ne veut pas fonder de ministères, non, mais elle veut soutenir le chef du pouvoir exécutif contre une opposition puérile. (Réclamations à droite.)

M. le comte Jaubert. — L'honorable orateur a capté le sens de la question, il y a eu une question de détail et cependant restent. Pourquoi? C'est que j'ai la confiance, je le répète, que le gouvernement n'est pas avec vous. Il ne veut pas être avec vous et il ne peut pas l'être. Il ne peut pas l'être parce qu'il a reçu et accepté la mission de défendre le parti conservateur en France. (Agitation.) Les 26 départements qui ont nommé le président de la République lui ont donné cette mission et il se manquera à lui-même s'il ne continue pas à relever le moral et la force du parti conservateur. Il ferait plus que se manquer à lui-même, il manquera à la parole qu'il a donnée. (Bruit à gauche.) La souveraineté nationale réside dans cette assemblée. (Agitation nouvelle.) Il n'est pas possible qu'il y ait des hommes déclarant qu'ils ne reconnaissent pas le pacte de Bordeaux parce qu'ils ont été élus postérieurement au mois de février.

M. Baragnon. — M. Laboulaye ne reconnaît pas la souveraineté de cette assemblée; pour lui, elle est dans la nation. (Où oui! à gauche.) Je connais cette opinion. Nous savons ce que c'est que la souveraineté de la nation, comme on l'entend; que M. Laboulaye se souvient du plébiscite. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Batié laisse à l'opinion publique à juger de quel côté est venue l'excitation. Il est contraire à l'opinion généralement admise que le conseil d'Etat sera la négation du vote de l'Assemblée d'aujourd'hui.

Succèsivement par l'Assemblée de l'art. 3 sont adoptés par 222 voix.

M. Lefèvre-Pontalis propose à l'art. 3 un article additionnel ainsi conçu: « Les membres du conseil d'Etat sont renouvelés par moitié dans les deux mois de chaque législature au scrutin secret et à la majorité absolue suivant une désignation spéciale qui sera faite au sort; ils sont rééligibles. »

M. Flotard dépose en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues une proposition ainsi conçue: « Le jeudi de chaque semaine sera exclusivement consacré au travail des bureaux et des commissions. Ce jour-là, il n'y aura pas de séance publique, sauf décision contraire et formelle de l'Assemblée. »

M. Flotard demande l'urgence. L'urgence est décrétée. La proposition sera renvoyée à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la réorganisation du conseil d'Etat.

M. le président donne lecture de l'art. 3. La première partie de cet article est adoptée.

M. Bertaud propose, après le premier paragraphe, cet amendement: « Les conseillers d'Etat ne pourront être pris dans le sein de l'Assemblée nationale. »

M. Bertaud. — Je soutiens mon amendement, par cette considération que les députés étant les électeurs ne peuvent être les élus. (Très-bien!)

M. Prévost-Paradol fait remarquer que dans la loi sur les incompatibilités il n'avait été fait d'exception qu'en faveur des ministres, des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires, du préfet de la Seine et des sous-secrétaires d'Etat. Nous demandons donc l'adoption de l'amendement de M. Bertaud.

Cet amendement, ou disposition additionnelle, est adopté par assis et levé à l'unanimité moins deux ou trois voix.

M. le président donne lecture de la seconde partie de l'art. 3.

M. Laboulaye propose à ce paragraphe un amendement ainsi conçu: « Les conseillers d'Etat peuvent être révoqués par arrêté individuel pris au conseil des ministres. Il leur est défendu de dissent qu'il regarde la mesure prise hier par l'Assemblée comme dangereuse (réclamations sur quelques bancs) et il désire lui apporter un correctif. Les discussions qui existaient entre la gauche et la majorité de l'Assemblée tiennent aux attributions qu'on veut donner au conseil d'Etat. La gauche le considère comme un conseil de gouvernement, la majorité comme le tuteur du gouvernement. (Interruptions.) »

M. Laboulaye ne partage pas l'avis de M. A. Giraud. Le seul souverain, c'est la nation, il n'y en a pas d'autres.

Plutôt voir: La nation c'est nous, le souverain, c'est nous. (Réclamations diverses.)

M. Laboulaye. — Les plus grands politiques, Benjamin Constant, Clermont Tonnerre ont été toujours contraires à la toute puissance des assemblées. (Très-bien très-bien à gauche.) Je viens vous apporter une transaction. (Exclamations ironiques à droite.) Ce que vous voulez, c'est un corps politique, qui pourra être un instrument d'opposition contre le gouvernement. En faisant du conseil d'Etat un corps politique, vous faites un chapitre de la constitution et un mauvais, et alors que devient le pacte de Bordeaux. (Réclamations diverses.) — Très-bien à gauche.) L'honorable comte Jaubert dans un moment où il abusait un peu du plaisir que nous avons à l'entendre (rires bruyants) disait que la gauche était devenue ministérielle. Or, c'est vrai, c'est la première fois que dans notre pays, la gauche montre un véritable esprit de gouvernement. (Applaudissements ironiques à droite.) Elle ne veut pas fonder de ministères, non, mais elle veut soutenir le chef du pouvoir exécutif contre une opposition puérile. (Réclamations à droite.)

M. le comte Jaubert. — L'honorable orateur a capté le sens de la question, il y a eu une question de détail et cependant restent. Pourquoi? C'est que j'ai la confiance, je le répète, que le gouvernement n'est pas avec vous. Il ne veut pas être avec vous et il ne peut pas l'être. Il ne peut pas l'être parce qu'il a reçu et accepté la mission de défendre le parti conservateur en France. (Agitation.) Les 26 départements qui ont nommé le président de la République lui ont donné cette mission et il se manquera à lui-même s'il ne continue pas à relever le moral et la force du parti conservateur. Il ferait plus que se manquer à lui-même, il manquera à la parole qu'il a donnée. (Bruit à gauche.) La souveraineté nationale réside dans cette assemblée. (Agitation nouvelle.) Il n'est pas possible qu'il y ait des hommes déclarant qu'ils ne reconnaissent pas le pacte de Bordeaux parce qu'ils ont été élus postérieurement au mois de février.

M. Baragnon. — M. Laboulaye ne reconnaît pas la souveraineté de cette assemblée; pour lui, elle est dans la nation. (Où oui! à gauche.) Je connais cette opinion. Nous savons ce que c'est que la souveraineté de la nation, comme on l'entend; que M. Laboulaye se souvient du plébiscite. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Batié laisse à l'opinion publique à juger de quel côté est venue l'excitation. Il est contraire à l'opinion généralement admise que le conseil d'Etat sera la négation du vote de l'Assemblée d'aujourd'hui.

Succèsivement par l'Assemblée de l'art. 3 sont adoptés par 222 voix.

M. Lefèvre-Pontalis propose à l'art. 3 un article additionnel ainsi conçu: « Les membres du conseil d'Etat sont renouvelés par moitié dans les deux mois de chaque législature au scrutin secret et à la majorité absolue suivant une désignation spéciale qui sera faite au sort; ils sont rééligibles. »

Il ne faut du reste pas oublier que l'Espagne, du jour au lendemain, les faits prennent tout soudainement la tournure la plus inattendue. Ce n'est que sous les plus formelles réserves qu'il est permis de faire des conjectures sur les choses d'Espagne.

L'histoire du prétendant actuel au trône d'Espagne est généralement peu connue. La voici en peu de mots et telle que nous la trouvons résumée dans l'ouvrage de :

Ferdinand VII d'Espagne vivait dans de mauvais termes et était opposé en politique avec son frère Don Carlos, qui, en 1830, était l'héritier présomptif de la couronne et du trône d'Espagne. Pour écarter son frère de la succession, Ferdinand, par des moyens de corruption ou autres, parvint à obtenir des Cortès l'abrogation de la loi salique; et peu de jours après la révolution de la loi salique; sa femme, la reine Marie-Christine-Ferdinand donna le jour à une fille, Nonobstant l'édit pragmatique sanctionné, qui mettait fin à la loi salique, grand nombre d'adhérents, et la guerre de succession qui se fit en son nom se prolongea avec succès ou moins de chances de succès pendant une période de sept années.

En 1845, Don Carlos renonça à ses droits au trône d'Espagne en faveur de son fils alors comte de Montemolin, l'aîné de la famille qui mourut subitement en 1861.

Don Carlos avait eu de son premier mariage, un fils. Don Juan qui en 1868, c'est-à-dire sept ans après la mort du comte de Montemolin, renonça à ses droits de succession au trône, en faveur de son propre fils qui est le duc d'Alcalá, autrement connu sous le nom de Carlos-Maria-de los Dolores Juan-Isidore-José-François-Quirán-Antonio-Gabriel-Rafael et qui épousa l'infante Marguerite, fille du feu Charles III, duc de Parme.

SI LYON DOIT PÉRIR PAR LES VOLCANS

La nouvelle et terrible éruption du Vésuve a rappelé l'attention, non seulement des savants, mais du public tout entier sur les phénomènes volcaniques. En voyant se reproduire avec une telle intensité des phénomènes dont on pouvait supposer que l'énergie irait toujours en décroissant, on ressent malgré soi un mouvement d'inquiétude. On se demande si quelque jour nos volcans éteints du voisinage, ceux de l'Ardeche et du Puy-de-Dôme, ne se reprendront point à faire des frasques.

Que les phénomènes volcaniques aient une intime liaison avec les tremblements de terre et en soient, pour ainsi dire, les dernières conséquences, c'est ce qui ne peut être mis en doute. Or les tremblements de terre ne sont point inconnus à nos contrées. En 1855, si nos souvenirs sont exacts, il s'en produisit un dont les mouvements furent très-marqués à Lyon. Des pièces de vaisselle, des lustres, s'entrechoquèrent. Les oscillations se renouvelèrent à deux reprises. Celui qui écrit ces lignes se trouvait sur un échafaudage au sommet d'un édifice très-élevé, et le foulement de pièces de charpente fut tel, qu'il eût cru à un déboulonnement, si M. Courbet eût été dans le voisinage. On comprend qu'en effet les trépidations soient ressenties plus fortement à une grande hauteur et surtout au sommet d'une construction en matériaux flexibles. Ainsi les trépidations causées par le mouvement des voitures au sommet des hautes pyramides en charpentes qu'on avait établies il y a quelques années pour la triangulation de Paris rendirent l'opération impossible de cette manière.

Il n'y a pas de longues années qu'un tremblement de terre causa de sérieux ravages dans le Valais. Enfin, il n'est pas rare que sur tel ou tel point de la France on ne signale que de secousses, dont les conséquences sont fort heureusement sans gravité le plus souvent.

Si ces secousses étaient accompagnées de quelque soulèvement dans la croûte terrestre suffisant pour qu'une crevasse établit une communication de l'intérieur du globe à l'extérieur, il n'y a pas de doute qu'il se produirait, que secousses, dont les conséquences sont fort heureusement sans gravité le plus souvent.

Si ces secousses étaient accompagnées de quelque soulèvement dans la croûte terrestre suffisant pour qu'une crevasse établit une communication de l'intérieur du globe à l'extérieur, il n'y a pas de doute qu'il se produirait, que secousses, dont les conséquences sont fort heureusement sans gravité le plus souvent.

Pourrait-il donc se faire quelque jour que la Croix-Rousses se mit à lancer des flammes, ou que des laves ou des scories fussent projetées de la rue Grôlée? Physiquement, cela n'a rien d'impossible; moralement, c'est plus certain, et nous avons, pour compter sur la tranquillité de la nature, une foule de raisons plausibles que pour compter sur la tranquillité des hommes.

Et d'abord si ceux qui veulent que les explosions volcaniques soient dues à l'arrivée de l'eau du mer dans les cavités où se trouve la lave, et par suite à la tension de la vapeur d'eau, si ceux-là ont raison, nous ne devons pas risquer grand chose, étant placés à des distances considérables de la mer. Les partisans de cette opinion font remarquer que les volcans en activité d'emploi sont situés dans des îles ou tout près de la mer; tels le Vésuve, l'Etna, l'Hécla, l'île Saint-Georges-des-Acores, les volcans de l'île Bourbon, des îles de la Sonde, le volcan d'Unalaska, l'une des îles Aleutiennes, celui d'Havai, l'une des Sandwiches, les éruptions sous-marines de Santorin, etc., etc. C'est assurément là un fait fort remarquable.

Malheureusement pour cette hypothèse le centre de l'Asie, qu'on supposait jadis exempt de volcans actifs, en est au contraire rempli, et de plus élevés et des plus considérables. Le continent de l'Amérique n'en a guère moins. Tout ce que l'on peut dire, c'est, en somme, la majorité des volcans est dans le voisinage de la mer, et que l'introduction des eaux dans les cavités est probablement un phénomène local, particulier, mais non général. Il faut donc, pour nous persuader que nous ne serons jamais volcanisés, chercher quelque meilleur motif.

Une bonne raison est celle que nous donnons toujours les guides lorsqu'ils dans les cours de montagnes, ils vous font passer dans des endroits où il semble que l'on ait en moyenne deux chances contre une de glisser et de se casser au fond du précipice en deux ou trois mille mètres. Lorsqu'on demande s'il y a quelque danger, ils répondent invariablement: « Monsieur (ou madame), on n'a jamais vu d'accidents, » quoique parfois un voyageur ait péri la semaine précédente. C'est égal, la réponse du guide rassure toujours. Notre meilleure raison pour que nous n'ayons pas à craindre de volcans en France, c'est, comme dit le guide, que l'on n'y en a jamais vu.

Quand nous disons jamais, cela veut dire historiquement parlant, car nous ne manquons point, Dieu merci, de vieux volcans traités. Toute l'Auvergne, le Velay, le Vivarais, en sont couverts. Si nos lecteurs, vont se promener à Volvic, petit village aux portes de Riom, ils pourront, aux risques de quelques entor-

ÉTRANGER

ESPAGNE

L'insurrection espagnole a perdu du terrain. Bien qu'il soit difficile de suivre dans le détail les faits de la guerre civile, une impression d'ensemble se dégage nettement des récentes nouvelles qui nous arrivent, c'est que le territoire occupé par les bandes se resserre de plus en plus et que les gros des forces carlistes est refoulé ou, si l'on aime mieux, se concentre dans les seules provinces de la Navarre et de la Biscaye. Dans la Biscaye on évalue maintenant le nombre des insurgés à 3 ou 4,000 hommes; il est de 5 à 6,000 dans la Navarre.

Nous trouvons dans une lettre adressée de Madrid au Temps l'aperçu suivant de la situation actuellement faite aux rebelles :

Les gros des forces insurgées de la Navarre se concentrent dans le canton de las Amenez

Andrieux, procureur de la République, nous envoie la lettre suivante, en arrivant au Journal de Lyon...

Andrieux, procureur de la République, nous envoie la lettre suivante, en arrivant au Journal de Lyon...

Andrieux, procureur de la République, nous envoie la lettre suivante, en arrivant au Journal de Lyon...

Andrieux, procureur de la République, nous envoie la lettre suivante, en arrivant au Journal de Lyon...

Andrieux, procureur de la République, nous envoie la lettre suivante, en arrivant au Journal de Lyon...

Andrieux, procureur de la République, nous envoie la lettre suivante, en arrivant au Journal de Lyon...

et l'assemblée d'hier ne s'y est pas montrée moins opposée. Dans l'incertitude où elle se trouvait de savoir si elle avait légalement le droit de remanier les statuts...

et l'assemblée d'hier ne s'y est pas montrée moins opposée. Dans l'incertitude où elle se trouvait de savoir si elle avait légalement le droit de remanier les statuts...

et l'assemblée d'hier ne s'y est pas montrée moins opposée. Dans l'incertitude où elle se trouvait de savoir si elle avait légalement le droit de remanier les statuts...

et l'assemblée d'hier ne s'y est pas montrée moins opposée. Dans l'incertitude où elle se trouvait de savoir si elle avait légalement le droit de remanier les statuts...

et l'assemblée d'hier ne s'y est pas montrée moins opposée. Dans l'incertitude où elle se trouvait de savoir si elle avait légalement le droit de remanier les statuts...

et l'assemblée d'hier ne s'y est pas montrée moins opposée. Dans l'incertitude où elle se trouvait de savoir si elle avait légalement le droit de remanier les statuts...

liard d'affaires par an, a bien quelques droits à être entendue et même consultée.

liard d'affaires par an, a bien quelques droits à être entendue et même consultée.

liard d'affaires par an, a bien quelques droits à être entendue et même consultée.

liard d'affaires par an, a bien quelques droits à être entendue et même consultée.

liard d'affaires par an, a bien quelques droits à être entendue et même consultée.

liard d'affaires par an, a bien quelques droits à être entendue et même consultée.

dépêches, qu'un compère aposté à Londres, par exemple, peut si facilement envoyer.

dépêches, qu'un compère aposté à Londres, par exemple, peut si facilement envoyer.

dépêches, qu'un compère aposté à Londres, par exemple, peut si facilement envoyer.

dépêches, qu'un compère aposté à Londres, par exemple, peut si facilement envoyer.

dépêches, qu'un compère aposté à Londres, par exemple, peut si facilement envoyer.

dépêches, qu'un compère aposté à Londres, par exemple, peut si facilement envoyer.

Une mise à pied de 8 jours a été infligée au nommé Mathieu, cocher de l'omnibus n° 12, faisant le service de Lyon à l'île-Barbe...

Une mise à pied de 8 jours a été infligée au nommé Mathieu, cocher de l'omnibus n° 12, faisant le service de Lyon à l'île-Barbe...

Une mise à pied de 8 jours a été infligée au nommé Mathieu, cocher de l'omnibus n° 12, faisant le service de Lyon à l'île-Barbe...

Une mise à pied de 8 jours a été infligée au nommé Mathieu, cocher de l'omnibus n° 12, faisant le service de Lyon à l'île-Barbe...

Une mise à pied de 8 jours a été infligée au nommé Mathieu, cocher de l'omnibus n° 12, faisant le service de Lyon à l'île-Barbe...

Une mise à pied de 8 jours a été infligée au nommé Mathieu, cocher de l'omnibus n° 12, faisant le service de Lyon à l'île-Barbe...

est déclarée et la proposition renvoyée à la commission de l'armée. Le ministre du commerce a déposé un projet demandant un crédit de 53 millions pour l'entretien des troupes allemandes en France.

est déclarée et la proposition renvoyée à la commission de l'armée. Le ministre du commerce a déposé un projet demandant un crédit de 53 millions pour l'entretien des troupes allemandes en France.

est déclarée et la proposition renvoyée à la commission de l'armée. Le ministre du commerce a déposé un projet demandant un crédit de 53 millions pour l'entretien des troupes allemandes en France.

est déclarée et la proposition renvoyée à la commission de l'armée. Le ministre du commerce a déposé un projet demandant un crédit de 53 millions pour l'entretien des troupes allemandes en France.

est déclarée et la proposition renvoyée à la commission de l'armée. Le ministre du commerce a déposé un projet demandant un crédit de 53 millions pour l'entretien des troupes allemandes en France.

est déclarée et la proposition renvoyée à la commission de l'armée. Le ministre du commerce a déposé un projet demandant un crédit de 53 millions pour l'entretien des troupes allemandes en France.

DÉCÈS

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Les amis et connaissances de M. Jean SEVE qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de...

DÉPÊCHES DU SOIR

3 mai. - 3 heures du soir. Paris, 3 mai. Du 22 au 28 avril les Conseils de guerre ont rendu 474 jugements et 33 ordonnances de non-lieu.

3 mai. - 3 heures du soir. Paris, 3 mai. Du 22 au 28 avril les Conseils de guerre ont rendu 474 jugements et 33 ordonnances de non-lieu.

3 mai. - 3 heures du soir. Paris, 3 mai. Du 22 au 28 avril les Conseils de guerre ont rendu 474 jugements et 33 ordonnances de non-lieu.

3 mai. - 3 heures du soir. Paris, 3 mai. Du 22 au 28 avril les Conseils de guerre ont rendu 474 jugements et 33 ordonnances de non-lieu.

3 mai. - 3 heures du soir. Paris, 3 mai. Du 22 au 28 avril les Conseils de guerre ont rendu 474 jugements et 33 ordonnances de non-lieu.

3 mai. - 3 heures du soir. Paris, 3 mai. Du 22 au 28 avril les Conseils de guerre ont rendu 474 jugements et 33 ordonnances de non-lieu.

3 mai. - 3 heures du soir. Paris, 3 mai. Du 22 au 28 avril les Conseils de guerre ont rendu 474 jugements et 33 ordonnances de non-lieu.

3 mai. - 3 heures du soir. Paris, 3 mai. Du 22 au 28 avril les Conseils de guerre ont rendu 474 jugements et 33 ordonnances de non-lieu.

3 mai. - 3 heures du soir. Paris, 3 mai. Du 22 au 28 avril les Conseils de guerre ont rendu 474 jugements et 33 ordonnances de non-lieu.

3 mai. - 3 heures du soir. Paris, 3 mai. Du 22 au 28 avril les Conseils de guerre ont rendu 474 jugements et 33 ordonnances de non-lieu.

DÉPÊCHES DU MATIN

4 mai. - 8 heures du matin. Paris, 3 mai. Le Mémorial diplomatique annonce que le czar a accepté, le 29 avril, la démission du prince Gortschakoff et nommé M. Volouïeff, ministre des affaires étrangères.

4 mai. - 8 heures du matin. Paris, 3 mai. Le Mémorial diplomatique annonce que le czar a accepté, le 29 avril, la démission du prince Gortschakoff et nommé M. Volouïeff, ministre des affaires étrangères.

4 mai. - 8 heures du matin. Paris, 3 mai. Le Mémorial diplomatique annonce que le czar a accepté, le 29 avril, la démission du prince Gortschakoff et nommé M. Volouïeff, ministre des affaires étrangères.

4 mai. - 8 heures du matin. Paris, 3 mai. Le Mémorial diplomatique annonce que le czar a accepté, le 29 avril, la démission du prince Gortschakoff et nommé M. Volouïeff, ministre des affaires étrangères.

4 mai. - 8 heures du matin. Paris, 3 mai. Le Mémorial diplomatique annonce que le czar a accepté, le 29 avril, la démission du prince Gortschakoff et nommé M. Volouïeff, ministre des affaires étrangères.

4 mai. - 8 heures du matin. Paris, 3 mai. Le Mémorial diplomatique annonce que le czar a accepté, le 29 avril, la démission du prince Gortschakoff et nommé M. Volouïeff, ministre des affaires étrangères.

4 mai. - 8 heures du matin. Paris, 3 mai. Le Mémorial diplomatique annonce que le czar a accepté, le 29 avril, la démission du prince Gortschakoff et nommé M. Volouïeff, ministre des affaires étrangères.

4 mai. - 8 heures du matin. Paris, 3 mai. Le Mémorial diplomatique annonce que le czar a accepté, le 29 avril, la démission du prince Gortschakoff et nommé M. Volouïeff, ministre des affaires étrangères.

4 mai. - 8 heures du matin. Paris, 3 mai. Le Mémorial diplomatique annonce que le czar a accepté, le 29 avril, la démission du prince Gortschakoff et nommé M. Volouïeff, ministre des affaires étrangères.

4 mai. - 8 heures du matin. Paris, 3 mai. Le Mémorial diplomatique annonce que le czar a accepté, le 29 avril, la démission du prince Gortschakoff et nommé M. Volouïeff, ministre des affaires étrangères.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES

Amsterdam, 2, 6 h. 7 s. Paris, 57 1/8. Londres, 42. Rente 3 0/0, 51 3/4. Espar. ext. 29 3/4 24 5/8. Vign. Exman, 94. Méditerranée, 100. Pérou, 100.

BOURSE DE PARIS

DU 3 MAI DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COURS DE CLOTURE HAUSSE BAISSE

Table with columns: AU COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, 5 0/0, TERME, etc.

SOUSCRIPTION

Ouverte dans les bureaux du JOURNAL DE LYON POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE BELFORT (5ème et dernière liste.)

Table with columns: NOM, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIERS COURS. Lists names like MM. G. Corqulan, J. Hobitz, etc.

GRANDE MAISON de Paris

4, PLACE DES JACOBINS, 4 (Ex-place de l'Imprimerie) LYON Habillements pour Hommes ET ENFANTS

CHRONIQUE

à deux heures, a eu lieu, dans la salle des séances de l'Assemblée générale des actionnaires de l'École de Commerce de Lyon.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, CHINE, JAPON, INDIEN, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, CHINE, JAPON, INDIEN, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, CHINE, JAPON, INDIEN, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with columns: Grèges, Ballots pesés, Total. Values: 109, 168.

Opérations de décreusage... Dernier numéro placé... Total du 1er au...

Table with columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, CHINE, JAPON, INDIEN, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, CHINE, JAPON, INDIEN, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, CHINE, JAPON, INDIEN, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, CHINE, JAPON, INDIEN, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, CHINE, JAPON, INDIEN, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with columns: Grèges, Ouvrées, Moulinées. Values: 3, 3.

Table with columns: Organsins, Trames, Grèges, Total. Values: 80 47, 81 38, 444 02, 605 57.

Table with columns: Organsins, Trames, Grèges, Total. Values: 472 31, 472 31.

Table with columns: Organsins, Trames, Grèges, Total. Values: 826, 493, 1350, 2369.

Table with columns: Organsins, Trames, Grèges, Total. Values: 1541 37, 324 09, 47 37, 2369.

Table with columns: Organsins, Trames, Grèges, Total. Values: 1212 33, 255 99, 47 76, 303 75.

Table with columns: Grèges, Ouvrées, Moulinées. Values: 3, 3.

THEATRES

Spectacles du 4 mai. Grand-Théâtre. — Au bénéfice de M. Falchieri. — La Servante Maitresse, opéra-comique.

Bulletin météorologique du 3 Mai

Table with columns: THERMOMETRE, PRESSION, ETAT du ciel, VENT. Values: 12, 745, beau, N-E.

EN VENTE

Aux bureaux de la Revue-Album, de l'Exposition de Lyon, 1, rue de la Préfecture.

DÉLIVRANCE NATIONALE

L'HISTOIRE DE LA GUERRE

Contenant la narration complète de la troisième invasion. — Ornée de gravures, portraits, etc., et cartes géographiques.

Revue-Album

Le montant de la vente sera versé à la caisse spéciale de la Trésorerie générale du Rhône.

Exposition universelle de Lyon 1872

BULLETIN OFFICIEL

La partie officielle du Bulletin est seule consacrée aux communications de la Direction de l'Exposition.

L'Abonnement part du 10 juillet 1871 à fin octobre 1872.

Prix pour la France: 16 Francs. ON S'ABONNE: Au siège de l'Administration, 90, boulevard Montparnasse, 90, à Paris.

LEÇONS D'ALLEMAND

de français et de piano. ON DEMANDE deux bons professeurs pour la brochure de l'enseignement et une apprentie.

GRANDS APPARTEMENTS

12 COUVOISÉS DE FACADE. Quai Saint-Antoine et quai des Célestins.

DICTIONNAIRE DES AMOIRS

Par Jules Noriac. MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEUR.

Annouces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de M GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, n° 21, successeur de M. Maillot.

VENTE

ensuite de la vente du sixième sur expropriation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice.

D'UNE MAISON

ayant rez-de-chaussée et quatre étages, sur caves voûtées, situés à Lyon, rue de l'Arbre-sec, n° 5.

Mise à prix: 35,700 fr. Adjudication au samedi vingt-cinq mai huit cent soixante-douze, à midi.

La façade au rez-de-chaussée et à chacun des quatre étages, d'une seule ouverture.

Dans la cour est construit un arrière-magasin éclairé par un ciel ouvert.

Le bâtiment sur la cour n'a qu'une façade au midi, perçue d'une seule ouverture à chacun des quatre étages.

Cette maison est desservie intérieurement par un escalier en pierres; elle a pour confins au midi la rue de l'Arbre-sec, au couchant la maison Larchère portant le n° 3 sur cette rue, et au levant la maison Martin portant le n° 7.

Elle est inscrite à la matrice cadastrale volume 568, section G, n° 220.

Après l'accomplissement des formalités légales, l'immeuble cidessus décrit sera vendu en enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, quai de l'Archevêché, le samedi vingt-cinq mai huit cent soixante-douze, à midi, au par-dessus de la mise à prix de trente-cinq mille sept cents francs, montant de la surenchère, ci 35,700 fr.

Outre les charges.

Act. — Les personnes qui auraient à prétendre des droits hypothécaires sur l'immeuble dont s'agit, sont invités à se faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Signé: Goutorbe, avoué poursuivant.

Nota. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Goutorbe, avoué à Lyon, demeurant rue Ferrandière, n° 21; à M. Ruby, notaire, n° 31, rue Centrale, n° 31; à M. Rombeau, avoué à Lyon, place des Terreaux, n° 2, et pour voir

le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 3145

Etude de M Eugène RIONDET, avoué à Vienne, rue Clémentine, n° 1.

VENTE

aux enchères publiques, par voie de licitation.

Le dimanche vingt-six mai huit cent soixante-douze, à deux heures du soir, par le ministère de M. Buttin, notaire à Satolas, et en son étude, sise audit lieu.

D'UN SUPERBE CLOS

Comprenant: maison d'habitation et divers bâtiments d'exploitation, sol, cour, jardin, vergers, vignes, treillages et terres labourables, de la contenance d'environ deux hectares trente-cinq ares cinquante centiares.

Situé dans le village de Satolas, canton de la Verpillière, arrondissement de Vienne (Isère).

Dépendant de la succession de monsieur Joseph Chevillier, en son vivant propriétaire-rentier, domicilié en ladite commune de Satolas.

L'adjudication aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de dix mille francs, outre les charges.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements: Soit à M^{rs} Riondet et Bréssé, avoués à Vienne; soit à M. Buttin, notaire des charges, dépositaire du cahier des charges.

Pr. extrait: E. RIONDET, avoué.

Etude de M SARRA-GALLET, huissier à Lyon, rue Constantine, 12.

Lundi six mai courant, à dix heures du matin, sur la place du Perron, à Lyon, vente d'objets saisis, tels que: tables, chaises, secrétaires, fourneau, etc.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Terreaux, à Lyon, vente d'objets saisis, tels que: gilets, pendules, barreaux, etc.

En conséquence, après l'accomplissement des formalités légales, les valeurs ci-dessus énoncées seront vendues à la Bourse de Lyon, le mercredi huit mai huit cent soixante-douze, de onze heures à une heure et onze heures, s'il y a lieu, par le ministère de M. Bizot, agent de change à Lyon.

GALLOT, avoué.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Gallot, avoué poursuivant. 3149

Le Préfet de Saône-et-Loire prévient le public que, le VENDREDI 10 MAI 1872, à 2 heures après midi, en conseil de préfecture, et dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 10 mai 1829, il sera procédé à l'adjudication des travaux restant à exécuter pour la construction de maçonneries du barrage mobile éclusé de Gigny.

Table with columns: DESIGNATION des TRAVAUX, MONTANT des TRAVAUX à adjudger, SOMME à VALOIR, DÉPENSE TOTALE, CAUTIONNEMENT. Rows include Construction de la partie fixe, barrage mobile éclusé de Gigny.

FABRIQUE PARFUMERIE SANITAIRE RUE LEPIC, 11. Produits nouveaux à la PARAFFINE. BREV. S. G. D. G.

SAVONS — GOLD-CREAM — POMMADE — FARDS — EXTRAITS. Eau et Lait Phosphorés, pour la beauté de la peau.

37 RUE DE LYON A LA POUPÉE MODÈLE 37 RUE DE LYON 3083

M^{me} CHRÉTIEU

de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections.

M^{me} Chrétieu compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.

9, rue de Bourbon, au 1^{er}, Lyon.

Nouvelle Encre

à Paris et à Lyon. Cette encre est supérieure à toutes les autres. Elle est composée de plumes, et impressionne par elle-même sans avoir besoin d'être appliquée sur un papier.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

LE FLACON 1/2 S. 50. Dépôts à Lyon chez M. BEÛLE, parfumeur, 11, rue de Lyon, et au Bazar de la Concorde. 3092

A vendre ou à louer

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

en plein rapport, située à la PAPE, près de la Chapelle de Crépieu.

Vue magnifique, maison bourgeoise et grange. Vaste clos très-bien complanté en arbres à fruits et d'agrément.

Contenance cinq hectares et demi environ. S'adresser à M^{rs} LOMBARD, notaire à Lyon, rue Grenette, 45. 3062

A VENDRE

Une magnifique Propriété de produit ET D'AGRÉMENT

de la contenance de six hectares. Salle d'ombrage. Pièce d'eau. A 12 kilomètres de Lyon. Service régulier d'omnibus.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{rs} MESSIMY, notaire à Lyon, rue de Lyon, 13. 3097

RECETE EAU RECETTE

signée CAGLIOSTRO DU CAGLIOSTRO D'EAU BALSAMO

Pour rendre infailliblement leur couleur primitive et à la barbe ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Chacun voudra l'essayer, ne fit-ce que pour le nom qu'elle porte et les souvenirs auxquels elle se rattache.

Le Flacon, 6 fr. — 3 flacons suffisent.

EAU BALSAMIQUE contre la chute des cheveux, 6 fr.

Pour recevoir franco, joindre 1 fr. en plus au mandat-poste à M. CONSTANT, 106, boulevard Sébastopol, Paris.

Dépôt à Lyon: chez M. BRIANT, coiffeur-parfumeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106. 3051

UN ALSACIEN

sous-officier en retraite, marié sans enfants, demande un emploi de gardien ou concierge d'administration ou de maison bourgeoise. Il peut produire les meilleurs certificats.

S'adresser au bureau du journal.

POMMADE AU GOUDRON

infaillible contre les pellicules, les plaques, les démangeaisons, les chûtes de cheveux.

Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon: 2 fr. Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUGLOS, rue St-Marcel, 19

FABRIQUE D'APPAREILS A GA

Maison VELLAY et C^o 25, RUE THOMASSIN, 25 (près la rue de Lyon, LYON)

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Pratique. — Leçons de dictionnaire chant en langue italienne. — S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE

AMÉRICAINES ÉLIAS HOWE Passage de l'Hôtel-Dieu, LYON 32, 33, 34, 36, 38

EXIGER CETTE MARQUE

ANCIENNE MAISON PASCALIS E. MAGOL SUCCESSEUR

LE GLOBE

Journal des intérêts économiques. PARAISSANT LE DIMANCHE.

Chronique des renseignements commerciaux, industriels et financiers. Bulletin des tirages d'obligations et d'emprunts, Avis des Compagnies industrielles. Le Mémento des Actionnaires.

ABONNEMENTS: Paris et départements, un an, 12 fr. six mois, 6 fr.; trois mois, 3 fr.

M. A. Coste, directeur-gérant, 8, rue Taillout, Paris. Affranchi

BOURSE DE PARIS — Jeudi 2 Mai (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of stock market data for Paris, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Vendredi 3 Mai (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BULLETIN FINANCIER

Journal des intérêts économiques. Aujourd'hui, second jour de notre liquidation... L'obligation 6 0/0 du trésor se tient à 486 et 1/2.